



Contact privé [Siège social](#)
Aurélien MAUTE: 06.09.89.34.77
Florian ESNAULT: 06.19.15.93.42
Salle Omnisport Marcel ORY
D20 route de Saint Corneille
72450 Montfort le Gesnois

Site : badinmontfort.fr

Mail: contact@badinmontfort.fr



DEMANDE D'ADHESION SAISON 2021-2022

RENOUVELLEMENT D'ADHESION SAISON 2021-2022

Remise COVID de 10€

Journal Officiel R.N.A : W723003483 16 avril 2011

Nom: _____ Prénom: _____ Date de naissance: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Commune: _____

E-mail: _____@_____

Téléphone fixe: _____ Téléphone portable: _____

Le début de la saison débutera le lundi 6 septembre 2021 et se terminera le samedi 2 juillet 2022

CHOIX DES SEANCES

JOURS DE SEANCES	COCHER LE CRENEAU HORAIRE	HORAIRES	
LUNDI		19H - 21H	ADULTES Séance Compétiteurs 7 terrains
MARDI		20H30-22H30	ADULTES - JEUNES+14 ans Loisirs et Compétiteurs (séance libre 7 terrains)
JEUDI		17H30 - 19H	JEUNES de 9 à 14 ans (Loisirs et Compétiteurs) encadré par 2 animateurs
		18H - 19H	ADULTES Compétiteurs (séance libre 2 terrains) Priorité aux jeunes
		19H00 -21H	ADULTES - JEUNES+14 ans Loisirs et Compétiteurs (séance libre 7 terrains)
SAMEDI		10h30H -12H	JEUNES de 9 à 14 ans (Loisirs et Compétiteurs) encadré par 2 animateurs
		10h30H -12H	ADULTES - JEUNES+14 ans Loisirs et Compétiteurs (2 terrains) Priorité aux jeunes SEANCE LIBRE et NON ENCADREE

Pour toute fiche inscription veuillez joindre : **Pièces Obligatoires** pour que l'adhésion soit enregistrée

- Demande ou renouvellement d'adhésion **correctement renseigné**
- Certificat médical unique FFBad (daté du 15 juillet 2019 minimum)
- Questionnaire santé sport
- Le formulaire de la prise de licence(Loisir et Compétiteurs)
- Le règlement (**tarif famille -10€ de remise à partir de la 3ème inscription du même foyer**)

BAD'IN MONTFORT RIB : IBAN: FR76 1548 9048 0400 0741 5420 164 BIC: CMCIFR2A

Merci de remettre tous ces éléments en une seule fois à l'un des responsables du club et de noter qu'aucune inscription ne sera acceptée si le dossier n'est pas déposé complet .

COMPETITEURS

TARIFS

LOISIRS

Compétiteurs ADULTES (à partir de 18 ans) **90 €**

Loisirs ADULTES (à partir de 18 ans) **65 €**

Compétiteurs JEUNES (de 9 ans à 17 ans) **65 €**

Loisirs JEUNES (de 9 ans à 17 ans) **55 €**

Adhésion Licencié "autres club" **40 €**

DROIT A L'IMAGE

OUI

NON

J'autorise l'association toute utilisation de mon image (photo, film) lors d'activités organisées par le BAD'IN MONTFORT (site internet, presse blog).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et respecter la charte du club "BAD'IN MONTFORT".

Date et Signature

Information pour les mineurs

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique et dans l'enceinte du bâtiment. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable de l'association.

Adresse mail des parents: _____ **Téléphone:** _____

AUTORISATION PARENTALE:

Je soussigne, (père, mère, tuteur) _____

Autorise mon enfant à participer aux séances organisées par les bénévoles du BAD'IN MONTFORT.

J'autorise l'exploitation de photo, à titre gracieux, où pourrait apparaître mon enfant, dans le cadre des activités liées au club, sur le site internet du club, tableau d'affichage et presse.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et respecter la charte du club "BAD'IN MONTFORT".

Date et Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent document a pour but de préciser les droits et devoirs des adhérents du «BAD'IN MONTFORT»:

ARTICLE 1

Tout adhérent doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Les statuts du club sont à la disposition des adhérents pour consultation.

ARTICLE 2

ELECTION AU CONSEIL D'ADMISTRATION

Le conseil d'administration se compose de trois (3) membres minimums.

Pour être élu au Comité Directeur, les postulants doivent faire acte de candidature aux membres du bureau en place. Le bureau valide les candidatures. L'ensemble des membres établira la composition du nouveau Comité Directeur.

Le conseil d'administration peut également désigner un ou plusieurs vice-présidents ou membres d'honneur qui peuvent assister aux séances du Comité avec voix consultative

ARTICLE 3

POUVOIR DU CONSEIL D'ADMISTRATION

Le conseil d'administration élit son bureau à main levée.

Les décisions majeures sont prises par le conseil d'administration, débattues en Assemblée Générale. La politique du club est appliquée par le bureau et son président. En cas d'égalité lors d'un vote, à quelque niveau que ce soit, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 4

BUREAU

Le bureau est composé de minimum 3 membres dont : un président, un trésorier, un secrétaire.

Il doit :

Préparer les ordres du jour détaillés des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale,

- Appliquer au quotidien les décisions du conseil d'administration
- Assurer la gestion administrative et financière du club avec une coordination entre les différentes responsabilités,
- Assurer la diffusion des informations sur les différents créneaux.

ARTICLE 5

Assemblée Générale

Toutes les personnes adhérentes au «BAD'IN MONTFORT» se doivent de participer à l'Assemblée Générale.

L'assemblée Générale ordinaire est tenue une fois par an. Pour que ses décisions soient valides, le quorum (quart des adhérents plus un) doit être atteint (voir statuts).

ARTICLE 6

COMPETENCES

Les personnes encadrant les séances sont membres du bureau ou adhérents actifs nommés par le bureau.

Les animateurs de séance ont toute autorité pour gérer leurs groupes.

Si un créneau horaire encadré n'est pas suffisamment fréquenté, le «BAD'IN MONTFORT» se réserve le droit de modifier le contenu de celui-ci.

ARTICLE 7

COMPORTEMENT SPORTIF

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout adhérent présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

L'utilisation de la salle exige chaque adhérent, à avoir une paire de chaussures exclusivement utilisée, à la pratique du sport en salle. Tout manquement pourra être soumis à une l'exclusion temporaire.

ARTICLE 8

RESPONSABILITES

La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel (poteaux, filets etc....) n'appartenant pas au club. En cas de dégradations la responsabilité incombera à la personne impliquée.

L'utilisation de la salle communale est soumise à un règlement intérieur, applicable par la mairie.

ARTICLE 9

VOLANTS-RAQUETTE

Les volants plastiques seront fournis par le «BAD'IN MONTFORT». Les volants plumes seront à la charge des adhérents pour tous les créneaux de jeu libre.

Des raquettes sont à disposition, à titre gratuit. Le non-respect du matériel pourra être soumis à une l'exclusion temporaire.

Le recordage des raquettes de prêt est à la charge du «BAD'IN MONTFORT».

ARTICLE 10

CERTIFICAT MEDICAL

Afin de réduire les responsabilités du club en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son **dossier complet** avant d'accéder aux séances. Le «BAD'IN MONTFORT» dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le Club.

ARTICLE 12

COTISATION

L'adhésion «BAD'IN MONTFORT» est valable du 1er septembre au 31 aout de la saison suivante. Elle est définie par le bureau à l'AG et est votée par les adhérents.

Si le renouvellement n'est pas demandé avant la date du 31 aout, le joueur se verra refusé l'accès aux terrains des créneaux gérés par le «BAD'IN MONTFORT».

ARTICLE 13

DECOUVERTE

Afin de permettre l'entrée de nouveaux adhérents, il est prévu deux (2) séances gratuites. Au delà, le postulant devra fournir un **dossier complet** ou il sera exclu des séances. L'entrée dans le club peut se dérouler toute l'année, sans moins-value sur la cotisation.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

La Charte du Club

Se licencier au bad'in Montfort, c'est respecter certaines règles. En voici une liste :

1. Le badminton est un sport de **fair-play** et de **respect des autres**, le Bad'in Montfort est un club **convivial**. Je m'engage à ce que mon **comportement véhicule ces valeurs**.
2. Lors des **tournois extérieurs**, chaque licencié représente le club. Je m'engage à en donner **une bonne image en toutes circonstances**.
3. Je m'engage à **arriver à l'heure** aux séances, à **participer au montage/démontage** des terrains, à **respecter l'encadrant** de la séance et ses consignes. Pour rappel, la séance débute à l'heure indiquée, par conséquent les terrains doivent être montés et les joueurs en tenue à cet horaire.
4. Je m'engage à **participer à l'intégration** de chaque adhérent (en particulier les nouveaux) en l'invitant à jouer et en lui apportant quelques conseils.
 5. Je m'engage à **participer à la vie active du club** :
 - En favorisant les interclubs aux tournois extérieurs
 - En assistant à l'organisation lors des événements organisés par le club

J'ai pris connaissance de la charte du club et m'engage à la respecter.

Date :

Signature :